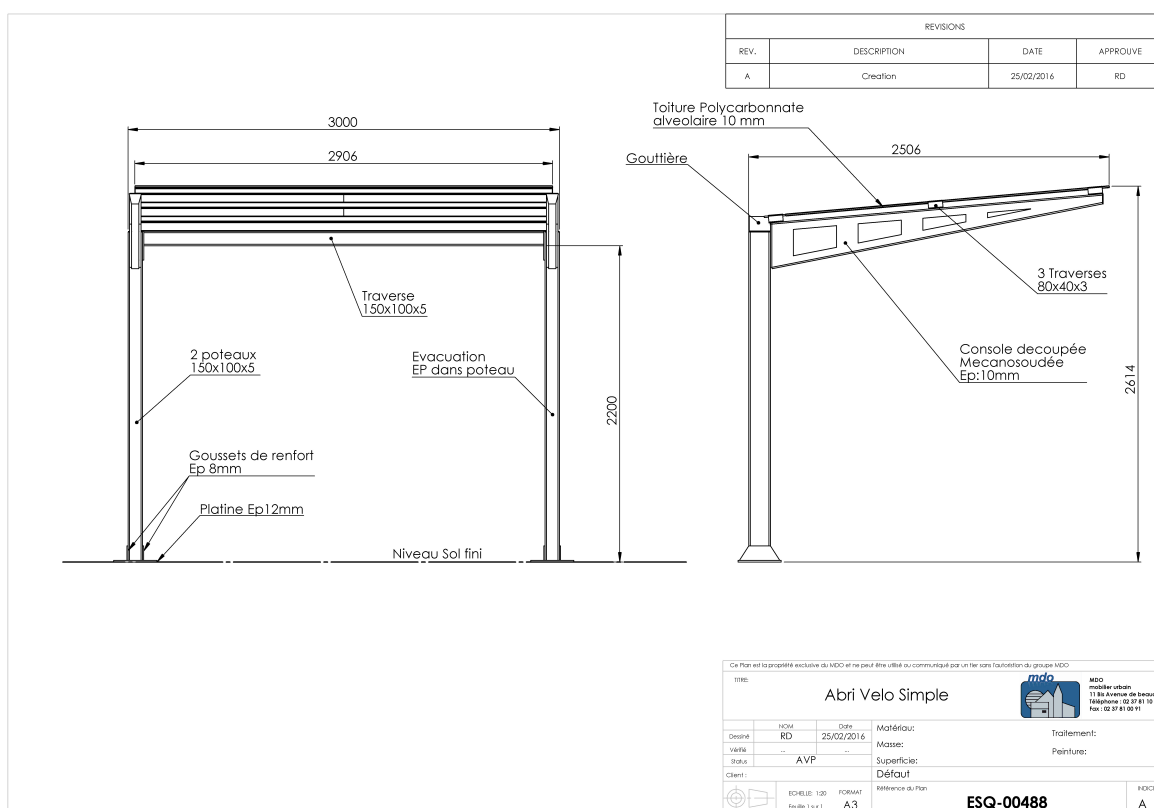




L'abri Vélo simple





Descriptif

Les poteaux verticaux sont en tube acier de section rectangulaire 150 x 100 x 5mm. En pied, une platine en tôle acier de 8mm d'épaisseur et de dimensions 300 x 300 mm avec 2 goussets de renfort, est soudée sur chacun des deux montants permettant la pose sur dalle finie.

Cette technique nécessite cependant une extrême planéité de la dalle, c'est pourquoi, nous préconisons une pose sur massif et support de platines.

Ces platines comportent 4 trous destinés à reprendre les fixations sur le massif en béton recevant l'abri, par 4 crosses d'ancrage de 16 mm de diamètre. Cette technique a été pensée afin de faciliter le retrait, provisoire ou définitif, et le remplacement, complet ou partiel, de l'abri sans détériorer les revêtements de sol. Elle permet également de corriger les pentes et d'avoir un abri ajusté.

Le toit est incliné d'environ 5° afin d'assurer l'évacuation des eaux pluviales ainsi que des feuilles mortes, vers l'arrière de l'abri.

Sa structure est composée 2 consoles mécano-soudées en acier épaisseur 10 mm, celles-ci sont fixées à l'aide de 6 vis inox sur chaque poteau de l'abri.

3 traverses en tube acier de section 80x40x3 garantissent la bonne rigidité au toit et sa solidité. Celles-ci sont fixées sur chaque console de toit.

Le toit de l'abri est en polycarbonate alvéolaire épaisseur 10 mm fixé sur la structure avec de la visserie équipé de rondelles étanches. Un habillage périphérique en U, profil aluminium thermolaqué vient habiller de manière esthétique les bords de toit.

La réception des eaux pluviales se fait dans un chéneau situé sur l'arrière de l'abri. Celui-ci est équipé d'une crépine permettant d'éviter d'obstruer la conduite d'évacuation des eaux.

La hauteur sous le toit varie de 2200 mm à 2600 mm

La méthode d'assemblage des consoles et des panneaux, lui confère une excellente résistance. Le toit est donc capable de résister à une charge de 80 dans au m².